

N°49, Janvier 2023

Directeur de la publication : Martine DAGUERRE

Comité de rédaction : Elodie BARON, Patricia

DECERLE

Impression municipale à 800 exemplaires.

Mairie de Conches sur Gondoire – Rue du Fort du Bois (77600)

Tél. : 01 64 02 26 17 accueil@conches-sur-gondoire.fr

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h,

Le samedi de 9h à 12h.

site internet : www.conches-sur-gondoire.fr



Mairie de Conches sur Gondoire

Bonne Année

Martine Daguerre,
Maire de Conches,
les élus et le
personnel communal,
vous présentent leurs
meilleurs vœux pour
la nouvelle année

APRES NOËL, QUE FAIRE DE SON SAPIN ?



La Commune de Conches organise une collecte des sapins jusqu'au 31 janvier, située :

- Rue de la Jonchère (face à la ferme du Laurençon).
- Rue du Fort du Bois (trottoir face à l'Église)

Sont acceptés uniquement les sapins naturels, sans sacs (même biodégradables) et sans aucune décoration.

Ces sapins seront broyés et valorisés. A noter : Les petits sapins de moins de 1,5 mètre de hauteur, dont la base du tronc ne dépasse pas 10 cm de diamètre, peuvent être acceptés à la collecte des ordures ménagères (à condition qu'ils soient présentés en sacs bien fermés) jusqu'au 31 janvier.

Le point de dépôt majeur pour les sapins restant la déchetterie (dans la benne des déchets verts).



A compter du 2 janvier 2023

La mairie s'adapte à de
**NOUVEAUX
HORAIRES !**
pour davantage de flexibilité.

Du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 14H à 17H
Le samedi de 9H A 12H

16 LOGEMENTS SOCIAUX VENDUS à 3F SEINE-ET-MARNE



Le 29 décembre la Maire de Conches, Martine Daguerre, a signé l'acte authentique concernant la vente de 16 logements sociaux situés allée du Poilu, rue Charles Baudelaire, allée Colette, allée de l'Ermitage et

route de Tournan, à la S.A. d'HLM 3F Seine-et-Marne. C'est l'aboutissement d'un important travail de négociation passant par un protocole de partenariat voté en Conseil municipal le 29 septembre dernier.

Cette vente répond à **des objectifs sociaux et humains** : la commune doit fournir à ses locataires des conditions d'habitabilité dignes et sécurisées. Or la majeure partie du parc social est très dégradée. Si la municipalité a, dans l'urgence, débloqué des budgets pour des travaux indispensables (mise hors d'eau de deux bâtiments, mise aux normes de la sécurité incendie et d'installation électrique), une rénovation importante reste à accomplir. De plus la loi Climat et Résilience impose au 1^{er} janvier 2023 de nouvelles normes contraignantes pour les bailleurs. 3F Seine et Marne, une filiale du Groupe 3F, bailleur social national du groupe Action Logement, comptant plus de 9000 logements dans le département, s'est engagé à réaliser dans les 2 ans les travaux nécessaires.

Cette vente répond aussi à **des objectifs financiers**. Des emprunts pour un montant de 1 248 895 euros avaient été contractés par la Commune entre 2004 et 2013 pour acquérir le foncier et y créer des logements sociaux. Mais les frais d'entretien d'un tel patrimoine n'avaient pas été anticipés ni budgétisés, entraînant une dégradation progressive des bâtiments. Ainsi, le bilan d'exploitation de ces logements (recettes de loyers – dépenses de maintenance, de travaux et de remboursement d'emprunts) s'est révélé fortement déficitaire. Ce qui met en difficulté les finances communales depuis des années.

Le prix de vente est de 1 550 000 euros (inférieur à l'estimation des Domaines en raison de l'ampleur des travaux de rénovation à réaliser

dans les logements). De cette somme, il faut déduire 870 143 € euros de remboursement d'emprunt (l'acquéreur reprenant les emprunts et se chargeant du remboursement, sans pénalités pour la commune) et 3542 € pour



la mise en conformité du raccordement de l'un des biens au réseau d'assainissement : soit 676 315 €. S'y ajoute, au prorata des échéanciers d'emprunts, la somme de 9845 €. Ce sont donc 686 160 euros qui viennent abonder en ce début 2023 le budget d'investissement de la Commune. De plus, la gestion en régie de logements sociaux n'est pas le métier d'une commune.

A noter : dans le cadre du partenariat entre la Commune et 3FSM, ce dernier réalisera 25 logements sociaux dans le cadre de l'OAP n°1, située 40-42 route de Tournan. Ceci permettra à Conches de remplir l'objectif de 25 % de logements sociaux imposés par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) tout en gardant la maîtrise de la transformation de notre village, puisque le projet architectural sera choisi en collaboration entre la Commune et 3FSM.

TOP DEPART POUR L'ETUDE DU CŒUR DE VILLAGE



L'Atelier 15 démarre ce mois-ci l'étude de programmation de notre Cœur de village, pour une durée de 6 mois. Cette équipe

d'architectes, urbanistes et programmistes va concevoir l'évolution des pôles mairie-Grange, Jonchère (Ferme du Laurençon/gymnase/locaux associatifs et techniques), et Gustave Ribaud. Objectif : préserver et valoriser notre cadre de vie tout en développant les services et usages dont nous avons besoin. La mission se déroulera en trois phases : 1/diagnostic, 2/programmation urbaine, technique et économique, 3/ plan pluriannuel d'investissement.

Différentes actions de concertation seront menées : rendez-vous ces prochains mois pour partager ces projets !

CONCOURS DES MAISONS DECOREES POUR LES FETES



Toutes nos félicitations aux participants pour leur créativité ! Ils ont été très difficiles à départager. C'est la Maison d'hôtes « **les Chambres d'Aline** » qui a remporté le 1^{er} prix, suivie par la **Maison GERVAIS** (2^{ème}) et la **Maison ENDERLIN** (3^{ème}). Toutes trois ont gagné un coffret garni de produits fins. Les autres participants ont reçu une boîte de chocolats.

SPECTACLE DE NOËL DES ENFANTS

Dimanche 11 décembre après-midi, une belle pièce de théâtre, spécialement conçue pour eux, a réuni les enfants ainsi que les parents de Conches / Guermantes, à l'Espace Marcel Proust de Guermantes.

Le spectacle s'est terminé par l'arrivée du Père Noël en chair et en os. Un goûter, des friandises et du chocolat chaud ont ensuite été servis aux enfants, tandis que les parents se délectaient de vin chaud.



DECEMBRE, LE MOIS DES CADEAUX

Nos lutins ont été très occupés !

Le samedi 17 décembre, ils ont distribué les **colis des seniors**, puis la semaine suivante les ont livrés au domicile des personnes les plus vulnérables.

Le lundi 19 décembre, ils sont passés à la **Maison de retraite**, accompagnés par des jeunes du CMJ, pour remettre des gourmandises aux résident(e)s.

... sans oublier les **bons FNAC** distribués aux nouveaux diplômés début décembre !



COLLECTE « RESTOS DU CŒUR » DU 3 DECEMBRE

Merci à tous les généreux donateurs et aux bénévoles !

C'est un bon début, nous vous espérons encore plus nombreux à la prochaine collecte.



Vous constatez des dysfonctionnements dans la distribution du courrier ?

Faites une réclamation par téléphone au 3631, et/ou sur le site internet www.laposte.net et/ou sur le Facebook de la Poste.

PETITS RAPPELS

Ne pas oublier ...

• La **collecte du verre** par le Sietrem a lieu un lundi matin sur deux (sortir les bacs **seulement** le dimanche soir). Prochains passages : les lundis 16 et 30 janvier, 13 et 27 février, 13 et 27 mars.

• Prochain **ramassage des encombrants** : le jeudi 26 janvier matin (sortir vos encombrants **seulement** la veille au soir).

• **Horaires des activités bruyantes :**

Selon l'arrêté préfectoral n°19ARS41SE du 23 septembre 2019 :

- Du lundi au vendredi : de 8 à 12h et de 14 à 20h
- Le samedi : de 9 à 12h et de 14 à 19h
- Le dimanche et les jours fériés : de 10 à 12h.



SIETREM

📞 Le numéro vert, un service à votre écoute ! 📞

Un de vos bacs est cassé ? Vous rencontrez un problème de collecte ? Vous avez une question sur la bonne gestion de vos déchets ? 🤔

Contactez le numéro vert du SIETREM au **0 800 770 061** ou par mail à **info@sietrem.fr**. 👍

✅ Les agents du SIETREM sont à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 pour répondre à toutes vos demandes.

! À noter : certains jours, le flux d'appels entrants est très important. Pour éviter les temps d'attente, privilégiez l'envoi de mail.

CIRCULATION ET DIVAGATION

DES CHIENS

Nous attirons votre attention sur les articles 3 et 4 de l'arrêté U22-58

Article 3 : Les chiens errants seront **capturés** et conduits à la



fourrière. Le propriétaire devra préalablement à la remise de l'animal, **s'acquitter des frais** de conduite, de nourriture et de garde conformément à la législation en vigueur.

Article 4 : Tous les chiens circulant sur la **voie publique ou lieu privé accessible totalement ou partiellement au public**, dans les parcs, squares, promenades et jardins communaux ouverts au public et sur les terrains d'évolution sportive, **doivent être tenus en laisse**. Celle-ci devra être assez courte pour éviter tout risque d'accident.

DEMANDES DE CNI ET DE PASSEPORT



Les démarches pour l'obtention ou le renouvellement de carte nationale d'identité ou de passeport doivent être effectuées dans une mairie équipée d'une station de traitement. Conches n'en fait pas partie malgré nos demandes, l'Etat ayant fait le choix de sectoriser ce service sur de plus grandes communes. Retrouvez la liste des mairies habilitées sur : <https://passeport.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-une-mairie-habilitee> .

Expression des élus de l'opposition

Nous n'avons pas reçu de texte ce mois-ci.

